

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-2/03

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

**OBJET :** Conventions relatives à la participation financière du Département aux trois restaurants collectifs situés à Melun, à conclure avec le BTP-Score Services, le RIAM et le RAPSM, au titre des prestations d'actions sociales.

Il est proposé de renouveler les conventions conclues avec le BTP, le Restaurant inter administratif de Melun et le Restaurant administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne par l'intermédiaire desquelles le Département met en oeuvre son action sociale en faveur des agents départementaux en matière de restauration. Ces conventions définissent le cadre de la participation du Département au prix du repas et au fonctionnement des associations gérantes.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la circulaire FP4 n° 1859-2B n°95-612 du 12 juin 1995,

VU la décision de l'Assemblée Départementale n°2/15 du 27 janvier 1988 relative au personnel départemental – service d'action sociale,

VU la délibération du Conseil général n° 2/01 en date du 30 janvier 2009 concernant la convention entre le Département et le Comité des œuvres sociales relative aux prestations d'actions sociales confiées au COS,

VU la délibération du Conseil général n°2/06 du 20 novembre 2009 relative à la restauration du personnel départemental portant revalorisation de la subvention unitaire versée à l'association gestionnaire du restaurant administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 2/03 du 26 mars 2010 relative aux prestations d'action sociale en faveur du personnel départemental – barème 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

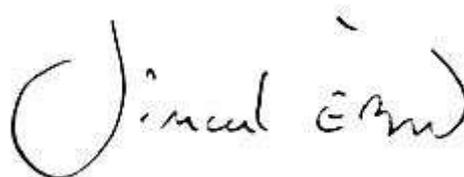
Article 1 : d'approuver les projets de conventions tels que joints en annexe, relatifs à l'octroi d'une participation financière au titre des prestations d'action sociale entre le Département :

- l'Association du Restaurant Inter Administratif de Melun (RIAM)
- l'Association Self BTP77 et la Société Score Services
- l'Association du Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne (RAPSM)

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets de conventions au nom du Département, tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ